



## AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 01/2020/DRAI/BH

« Séance Publique »

Le **lundi 17 février 2020 à 10 heures (10 H)**, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le délégué régional des affaires islamiques Région de Souss Massa à **villa 42 Extension X Talborjt Agadir**, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix ayant pour objet ; **les travaux de protection contre l'incendie à l'école de l'enseignement traditionnel AL HASSANIA ANZA à Agadir en lot unique.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Délégation Régionale des Affaires Islamiques, Région de Souss Massa, il peut également être téléchargé à partir du site du ministère: [www.habous.gov.ma](http://www.habous.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: **20 000,00 dhs (VINGT MILLE DIRHAMS)**.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 42, 44 et 46 de l'arrêté du ministre des Habous et des affaires islamiques n°258.13 fixant le Système des marchés de Travaux de Fourniture et de Service que Conclut l'administration des Habous au nom des Habous Générales.

### Les concurrents peuvent:

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Délégation Régionale des Affaires Islamiques Région de Souss Massa **villa 42 Extension X Talborjt Agadir** ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les plis déposés ou reçus après la date et l'heure fixés pour l'ouverture des plis ne sont pas admis.

**Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 08 du règlement de consultation.**

Il est exigé pour le présent appel d'offres de produire copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification suivants :

Secteur	Qualification exigée	Classe
<b>A : Construction</b>	<b>A.5 : Travaux d'aménagement et de réhabilitation de bâtiments</b>	<b>5</b>

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel qu'il est prévu par le règlement de consultation.

Le Délégué Régional des Affaires Islamiques  
de la Région Souss Massa  
Signé: Abdel Illah JRID